



République Française
Département de la Meuse
COMMUNE D'ANCERVILLE

Compte rendu de la séance du 25 juillet 2017

**Membres en
exercice :**

22

Présents :

14

Votants :

16

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq juillet , l'assemblée régulièrement convoquée le mercredi 19 juillet 2017, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANOVA (Maire)

***Sont présents :** Jean-Louis CANOVA, Angélico MATTIONI, Martine JOSEPH, Michel PEDRETTI, Dominique CARDON, Gérard CHALONS, Yolande STOCKER, Liliane GOUJAT, Hélène THEVENIN, Marie-Christine KITYNSKI, Jean-Marie COLLET, Jean-Marc COTE, Christian SECLIER, Annaïck YVON

***Sont absents :** Gilles GUICHARD, Daniel NARAT, Nadine COMARLOT, Christelle VINCENT, Béatrice BREMONT, Sandy PETIT

***Absent(s) représenté(s) :** Denis VARNIER par Jean-Louis CANOVA, Jean-Noël FOURNIER par Gérard CHALONS

***Secrétaire de séance :** Marie-Christine KITYNSKI

- **Ordre du jour :**

- 1) *Subventions (7.5) Subventions aux associations 2017*
- 2) *Personnel contractuels (4.2) Ouverture de postes - Année scolaire 2017/2018*
- 3) *Enseignement (8.1) Crédits scolaires 2017/2018*
- 4) *Enseignement (8.1) Calculatrices et dictionnaires 2017*
- 5) *Marché public (1.1) Réhabilitation de logements - Avenant 1 lot 8*
- 6) *Marché public (1.1) Attribution de marché - Dommage ouvrage pour MJC*
- 7) *Marché public (1.1) Réhabilitation MJC - avenant 2 lot 10*
- 8) *Marché public (1.1) Attribution de marché - Canalisation de refoulement*
- 9) *Subventions (7.5) Réhabilitation de courts de tennis - Plan de financement*
- 10) *Subventions (7.5) Subvention Exceptionnelle à Crossfit Lucian*
- 11) *Questions, suggestions diverses et informations.*

• **Délibération n° 201707 001 :**
Subventions aux Associations 2017

Au titre des subventions 2017, le conseil municipal vote une somme de **44 052.43 euros** répartie comme l'indique le tableau ci-dessous :

BENEFICIAIRES	vote 2017
Ass. Amis et Parents d'Enfants Inadaptés	116
Croix Rouge	116
Association Vie Libre	135
Prévention Routière	97
Union des Femmes Françaises	179
F.N.A.C.A.	293
Souvenir Français	129
Amicale des Sapeurs pompiers	1 529
Comité des Fêtes de Güe	1 338
Comité Ancervillois des Fêtes et des Loisirs	7 093
Amicale et son Ecole de Musique	2 665
Amicale - 2 vins d'honneur Printemps et Automne	158
A.D.M.R.	2 042
Banque Alimentaire	456
C.C.A.S.	15 000.00
Bibliothèque pour Tous	1 097
Connaissance d'Ancerville	111
Association Fanfan la Tulipe	530
E.S.A.	1928.67
Bergeronnettes	1542.52
Club Canôé Kayak	1963.28
Vélo Club	664.77
M.J.C. (Section Tennis)	201.50

M.J.C. (Section Tennis de table)	2 700.60
M.J.C. (Section Basket)	1967.09
M.J.C. (Section Judo)	En attente
M.J.C. (Section Aikido)	En attente
TOTAL	44 052.43

• **Délibération n° 201707 002 :**
Ouverture de postes pour le Groupe scolaire - Année scolaire 2017-2018

Les membres du conseil municipal décident d'engager pour la rentrée scolaire 2017-2018, des salariés sous contrat à durée déterminée et à temps partiel, afin d'assurer les services de cantine, de nouvelles activités périscolaires, de garderie et d'entretien.

- Un poste de 23h00 par semaine
- Un poste de 31h00 par semaine

Ils décident que ces salariés bénéficient d'une rémunération calculée sur la base du smic horaire au prorata des heures travaillées et sont ouverts du 1^{er} septembre 2017 au 13 juillet 2018.

• **Délibération n° 201707 003 :**
Crédits scolaires attribués à l'Ecole Notre Dame et à l'Ecole des Chevreuils - Année scolaire 2017/2018

Les membres du conseil municipal acceptent la proposition de la commission et adoptent les crédits scolaires pour l'année 2017/2018 conformément au tableau suivant :

Année scolaire 2017/2018	Taux unitaire
Petit équipement Etablissement par élève	8.90€
Petit équipement par classe	171.70€
Forfait animation par élève	15.66€
Forfait classe découverte par élève	5.15€
Forfait petite fourniture par élève	18.99€

Le calcul se fera à la rentrée des classes après déclaration de chaque directeur d'école et fourniture des listes d'enfants de chaque école.

Ils autorisent le Maire à verser les crédits scolaires sur le compte de la coopérative scolaire de chaque école.

- **Délibération n° 201707 004 :**
Calculettes et dictionnaires aux enfants entrant en 6ième en 2017

Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire en 2017 la distribution d'un dictionnaire et d'une calculette à chacun des enfants qui entrent au collège et dont les parents sont domiciliés à Ancerville – critère : inscription sur le rôle de la taxe d'habitation -.

• **Délibération n° 201707 005 :**
**Réhabilitation de deux logements rue de la Gare - Avenant 1 lot 8 -
Entreprise Breuil.**

L'avenant n°1 a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs et supplémentaires suivant devis n°20170076 du 28/06/2017 ci-annexé.

- Raccordement électrique et télécom suite à la demande d'Orange de déplacer les réseaux placés en façade,
- Démolition du mur de séparation du cellier pour intégrer la surface du cellier à l'appartement
- Démolition de placard en bois trop abimés pour être conservés
- Création d'un socle support de machine à laver

Les prestations modificatives, objet du présent avenant, relèvent d'une demande de la maîtrise d'ouvrage et du maître d'œuvre pour un montant de 2 911.41€ht.

Montant initial du marché (€ HT)	52 603,76 € HT
Montant de l'avenant n°1 (€ HT)	2 911,41 € HT
Nouveau montant du marché (€ HT)	55 515,17 € HT

Délibération

Le Conseil Municipal,

- Approuve les composantes principales de l'avenant présenté ci-après,
- Autorise le Maire, à signer l'avenant présenté ci-après :
L'avenant n°1 au lot n° 08 –Ravalement – Ossature bois – ITE - pour **l'opération de réhabilitation de deux logements communaux, rue de la Gare à Ancerville d'un montant de 2 911.41 €HT**

• **Délibération n° 201707 006 :**
**Attribution marché Dommage Ouvrage dans le cadre de la
Réhabilitation et Extension de la MJC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une souscription à une assurance dommage-ouvrage pour la réhabilitation et l'extension de la MJC a été lancée dans le respect des dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 juillet 2017, dans le cadre du marché d'assurance Dommage-Ouvrage pour la réhabilitation et l'extension de la Maison des Jeunes et de la Culture d'Ancerville,

Vu le rapport soumis à son examen et après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

décident d'attribuer le marché public Dommage Ouvrage au groupement d'entreprises :

SARRE & MOSELLE - 17 bis avenue Poincaré - CS 80045 - 57401 SARREBOURG Cedex
LLYOD'S Canoplus Via UBI - Gallery 9 One Lime Street - LONDON
ACS SOLUTIONS - 25 Boulevard des Bouvets - 92741 NANTERRE Cedex

pour un montant de la prime d'assurances de 10 958,14 euros TTC, au taux de la taxe d'assurances en vigueur de 9 %,

et autorisent le Maire à signer et à notifier le marché.

• **Délibération n° 201707 007 :**

Autorisation de signature de l'avenant n° 02 dans le cadre de l'opération de réhabilitation et Extension de la MJC - Lot 10 - Peintures Intérieures -ols Souples

L'avenant n° 02 a pour objet la prise en compte des travaux modificatifs suivant le devis n° 2017/05/00633 du 19/05/2017 ci-annexé. Les prestations modificatives, objet du présent avenant , relèvent d'une demande de la maîtrise d'ouvrage pour un montant de - 18 168,53 euros HT.

Montant initial du marché (€ HT) :.....	82 984,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 (€ HT)	- 5 109,08 € HT
Montant de l'avenant n° 2 (€ HT)	-18 168,53 € HT
Nouveau montant du marché (€ HT)	59 706,39 € HT

Les membres du Conseil Municipal :

- approuvent les composantes principales de l'avenant présenté ci-après ;
- autorisent le Maire à signer l'avenant présenté ci-après :

L'avenant n° 2 au lot n° 10 - Peintures Intérieures - Sols Souples - pour l'opération de réhabilitation et d'extresnion de la MJC à Ancerville d'un montant de - 18 168,53 euros HT.

• **Délibération n° 201707 008 :**
Canalisation de Refoulement - Attribution de marché

Dans le cadre du projet de création et de réhabilitation d'une canalisation de refoulement à Ancerville, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident au vu du rapport d'analyse des offres établi suite à la consultation lancée suivant une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, d'entériner la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres tenue le 15 juin 2017.

INTITULE : Création d'une canalisation de refoulement

ATTRIBUTAIRE RETENU : SOGEA NICORA
ZI Parc de Haye
54840 VELAINE EN HAYE
Siret : 413 909 201 00183

Montant total de base : 106 657,50 euros HT.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette attribution et autorisent Monsieur le Maire à signer le marché de travaux et à le notifier.

• **Délibération n° 201707 009 :**
Réhabilitation des courts de tennis d'Ancerville - subvention DETR
- Plan de financement modifié

Cette délibération annule et remplace celle du 24 mai 2017.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de réhabiliter les deux courts de tennis du Brûly et de couvrir l'un des deux. Pour ce faire, ils décident :

- d'approuver le plan de financement modifié tel qu'il est présenté ci-dessous :

Total des dépenses HT = 484 810,00 euros

Total des ressources (subventions) :

- Etat : fonds DETR :	169 684,00
- Fonds Concours intercommunal :	24 801,00
- GIP Objectif Meuse :	157 563,00

- et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La Fédération Française de Tennis, consultée pour des avis et conseil techniques, pourrait apporter une aide financière uniquement au club d'Ancerville pour le soutenir dans le redéveloppement de ses activités sportives.

- **Délibération n° 201707 010 :**
Subvention exceptionnelle à l'Association Crossfit Lucian d'Ancerville

L'association Crossfit Lucian d'Ancerville a sollicité un soutien financier pour sa création en octobre 2016, association loi 1901 à but non lucratif.

Elle propose un programme de conditionnement physique général qui tente d'optimiser les qualités athlétiques par endurance musculaire et cardiovasculaire, puissance, coordination et équilibre.

Environ quatre vingt dix adhérents sont recensés.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de verser à cette association une subvention unique de 1 000 euros, cette somme ne sera pas reconductible.